



Département de
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251006-DEL_25_07_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération 7

OBJET DE LA DELIBÉRATION n° 25-07-03

CARTE COMMUNALE :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE
LA CONVENTION D'ETUDE AVEC
SOLIHA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.10.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, Mme Muriel PONTEL, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante ce qui suit :

La commune de JOUCAS est régie par le Règlement National d'Urbanisme en matière d'autorisation d'occupation des sols.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de sa carte communale, la commune a fait appel à SOLIHA Vaucluse en vue d'effectuer une mission pour l'assister dans cette démarche. Cette mission qui porte sur la réalisation du document ainsi que le suivi administratif de la procédure fait l'objet d'une convention dont le projet est joint à la présente. Le coût de la mission s'élève à 14.900 € HT soit 17.880 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **CONFIE** la mission d'élaboration de la carte communale à SOLIHA 84 pour un montant de 14.900 € HT soit 17.880 € TTC ;
- **PRECISE** que la somme précitée sera prévue au compte 2031 de la section d'investissement du budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTEL

